



**PROCES-VERBAL DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Màj : 22/09/2020
Page : 1/8

SEANCE DU 14 MARS 2023

Membres en exercice : 50
Présents à la séance : 34

Nombre de votants : 42
Date de la convocation : 8 mars 2023

Secrétaire de séance : M. Landry LEONARD

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au siège social du syndicat – Route de Lessard-le-National à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents :

Dominique JUILLLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Sylvie TRAPON, Jean-Pierre GIRARDEAU, Guillaume THIEBAUT, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Franck SERRAND, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Sébastien LAURENT (arrivé à 18h00), Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Pierre d'HEILLY, Alexandre DUPARAY, Peggy GABORIT, Marc MONNOT, Philippe CHARLES de la BROUSSE, Armando DE ABREU, Christophe DUMONT, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés, ayant donné procuration :

Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à Robert CASENOVE.
Patrick BUHOT, ayant donné pouvoir à Gilles JONDET.
Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à Xavier COSTE.
Catherine AMIOT, ayant donné procuration à Sébastien LAURENT.
René VARIN, ayant donné procuration à Jean-Pierre CHERVIER.
Evelyne COUILLEROT, ayant donné pouvoir à Jean-François JAUNET.
Marie-Claude JARROT, ayant donné pouvoir à Noël VALETTE.
David MARTI, ayant donné pouvoir à Philippe PIGEAU.

Excusés :

Claude MENNELLA, Marc LABULLE, Vincent FAGUET, Françoise LARGE, Eric BLANC, Henri PERRUSSET, Pascal LABARDE.

Absents :

Romain PITTET

Mme Sophie MAZAUD procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Landry LEONARD est désigné secrétaire de séance.

Dossier n° 0 : Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2023

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 n'appelle aucune remarque.

☞ *Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 30 janvier 2023.*

Dossier n° 1 : Décisions du Président suite à délégation du comité syndical

M. JUILLLOT présente les décisions prises du 25 janvier 2023 au 08 mars 2023.

☞ *Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des décisions prises durant cette période.*

Dossier n° 2 : Approbation du Compte de gestion

M. JUILLLOT présente le compte de gestion de l'exercice 2022. Il informe les délégués que depuis le 1^{er} janvier 2023, le SMET 71 dépend du Service de Gestion et de Contrôle de Chalon sur Saône et non plus de la trésorerie de Chagny.

M. JUILLLOT rappelle que les résultats sont conformes au compte administratif 2022, à savoir :

• Déficit de clôture de la section d'investissement:	- 567 582,82 €
• Excédent de clôture de la section de fonctionnement:	+ 2 602 262,58 €
• Excédent global de clôture (hors restes à réaliser):	+ 2 034 679,76 €

Les restes à réaliser qui n'apparaissent pas au compte de gestion dégagent un déficit de 333 630 €. L'excédent disponible pour 2023 ressort donc à 1 701 049,76 €.

☞ *Le comité syndical à l'unanimité :*

- ✓ Approuve le compte de gestion 2022

Dossier n° 3 : Approbation du compte administratif 2022

M. JUILLLOT cède la parole à Stéphane GROS, vice-président en charge des finances pour la présentation du compte administratif 2022.

Ce dernier remercie le service financier du SMET pour la qualité du travail effectué ; le peu de différence entre le BP et le CA témoigne du sérieux et de la sincérité avec laquelle le budget est préparé.

Les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	13 401 766,18 €	13 810 266,34 €	
Excédent de fonctionnement 2021 reporté		2 193 762,42 €	
TOTAL :	13 401 766,18 €	16 004 028,76 €	
Excédent de clôture au 31 décembre 2022			2 602 262,58 €
Section d'investissement	3 531 336,25 €	3 640 482,24 €	
Déficit d'investissement capitalisé 2021 reporté	676 728,81 €		
TOTAL :	4 208 065,06 €	3 640 482,24 €	
Déficit de clôture au 31 décembre 2022			-567 582,82 €
TOTAL (hors RAR 2022)	17 609 831,24 €	19 644 511,00 €	2 034 679,76 €
Restes à réaliser 2022	442 930,00 €	109 300,00 €	-333 630,00 €
		RESULTAT NET :	1 701 049,76 €

Le compte administratif dégage une épargne brute de 2 483 277 € et une épargne nette de 547 616 €. Stéphane GROS rappelle que l'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements des emprunts. Il est rappelé que le dernier emprunt a été souscrit en 2017.

Dominique JUILLOT complète les propos de Stéphane Gros en précisant que la capacité de désendettement du SMET est d'environ 10 ans. Les gros investissements à venir vont nécessairement dégrader cette capacité mais il faut prendre du recul : il s'agit d'assurer une mission de service public. Cette capacité de désendettement ne peut être comparée à celle des communes.

M.JUILLOT remercie S. GROS pour son exposé et sort pour le vote du compte administratif.

↳ En l'absence de M JUILLOT, Président, le comité syndical à l'unanimité

- Approuve le compte administratif 2022.

Dossier n° 4 : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Avant de céder la parole à Stéphane GROS, M. JUILLOT rappelle que 2022 a été une année particulière, notamment au niveau de la production de biométhane (optimisée avec l'apport exceptionnel de DIO). Le début d'année a été plus compliqué avec une diminution du pouvoir méthanogène des ordures ménagères. La situation tend à revenir à la normale aujourd'hui.

M.GROS présente les résultats de clôture du compte administratif 2022 :

Excédent de fonctionnement de **2 602 262,58 €**, fractionné en 2 parties :

1^{ère} fraction à inscrire au compte 1068 de la section d'investissement : 901 212,82 €, comme « excédent de fonctionnement capitalisé », afin de compenser le déficit de clôture de cette section, incluant les restes à réaliser.

2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement 2022 au compte 002 : 1 701 049,76 €, comme « résultat de fonctionnement reporté ».

Déficit d'investissement de **567 582,82 €**, reporté en section d'investissement, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ces chiffres sont conformes à ceux prévus au budget primitif 2023 présentée avec la reprise anticipée des résultats.

M.JUILLOT remercie M. GROS pour son exposé.

↳ *Le comité syndical, à l'unanimité,*

- Approuve l'affectation des résultats dans leurs sections respectives, comme indiqués ci-dessus.

Dossier n° 5 : Budget primitif 2023

M.JUILLOT précise que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu lors du comité syndical du 30 janvier dernier ; débat au cours duquel a été expliqué le recours à un emprunt de 4 300 000€ pour la construction de l'extension verticale (casier G1).

Il rappelle également que les tarifs ont été votés en décembre 2022, des tarifs en hausse au regard des investissements plus importants à venir selon les premiers résultats des consultations relatives à ECOCEA et au centre de tri de TORCY.

M.JUILLOT cède la parole à Stéphane GROS.

Ce dernier précise que le budget primitif est arrêté à 35 070 872€.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **24 856 980 €**.

Il est à noter également une différence avec le débat d'orientations budgétaires concernant les prévisions pour les charges de l'usine suite à une récente décision de sortir l'électricité du Marché Global de Performance.

Dominique JUILLOT reprend la parole et explique que lors des réunions de négociation, PAPREC ENERGIES a expliqué qu'ils avaient un contrat de groupe pour fournir l'électricité à toutes leurs installations, négocié sur un prix du kWh assez élevé. Or cette dépense est répercutée dans le coût d'exploitation d'ECOCEA. Le SMET va donc directement conclure un marché avec un fournisseur pour tenter d'obtenir un prix plus intéressant. Un appel d'offres a été lancé fin février. La notification de ce marché devrait intervenir courant avril.

Stéphane GROS reprend la parole pour évoquer la section d'investissement, équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **10 213 892 €**.

Il rappelle notamment les travaux du casier G1 en rehausse d'anciens casiers, plus complexes techniquement que la réalisation d'un casier habituel, et par ricochet plus onéreux. Il rappelle les propos de M JUILLOT sur le recours à l'emprunt de 4 300 000€. Il précise toutefois que ce montant sera ajusté en diminution.

Il évoque également l'achat d'un chargeur sur chenilles pour l'exploitation de l'ISDND.

Christian CLERC demande dans quelles mesures le SMET a la certitude qu'il n'y a pas de risques d'une autre augmentation du budget par rapport à ECOCEA.

Dominique JUILLOT répond qu'il faut évidemment attendre l'offre finale mais que les chiffres devraient être ceux annoncés au cours des négociations. Il précise qu'il a souhaité un troisième tour de négociations pour ajuster au plus juste les besoins au prix. Le fait de sortir l'électricité de la rémunération de l'exploitant est un point positif, qui a été estimé de la façon la plus raisonnable possible dans le budget primitif. La trajectoire ne devrait pas changer. Le Président explique que l'adhésion de la CUCM est un signal positif et rassurant. Il pourra être envisagé d'autres collaborations par la suite si besoin.

Sébastien LAURENT intervient pour préciser qu'il faut rester dans le raisonnable en termes de tonnage dimensionnant des installations : les communes avoisinantes subissent déjà des nuisances, une augmentation de l'activité ne serait pas perçue favorablement.

En réponse à cette intervention, Dominique JUILLOT précise ses précédents propos : il ne s'agit pas de prendre des tonnes en plus mais de compenser une éventuelle baisse des tonnages des adhérents actuels.

↳ *Le comité syndical à l'unanimité :*

- Autorise Monsieur le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier n° 6 : Admission en non-valeur

A la demande service de gestion comptable de Chalon, il y a lieu d'émettre en non-valeur un montant de 4,41 € pour créances irrécouvrables.

↳ *Le comité syndical à l'unanimité :*

- Admet la somme de 4,41€ en non-valeur
- Autorise Monsieur le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier n° 7 : Convention SMET/EDF – répartition de l'entretien sur le site de Chagny La Croissante

Dominique JUILLOT cède la parole à Coralline BLIND, directrice générale des services.

Cette dernière rappelle que le SMET exploitait jusqu'en 1995 le site de La Croissante situé sur la commune de Chagny, pour lequel un bail emphytéotique a été conclu avec la ville de Chagny.

En 2018, un projet de création d'une centrale photovoltaïque a vu le jour sur ce site, centrale qui a été mise en service en 2022.

La convention présentée en séance a pour but d'établir la répartition des rôles et responsabilités entre le SMET 71 et l'exploitant de la centrale, dénommé *Centrale Photovoltaïque PS1*, notamment en matière d'entretien (dont une partie est réalisée par Eco pâturages), de modalités d'accès au site, ainsi que de communication des informations concernant ce site.

Cette convention n'a aucune contrepartie financière.

Dominique JUILLOT remercie Coralline Blind pour son exposé.

↳ *Le comité syndical à l'unanimité :*

- Approuve le projet de convention avec la société Centrales Photovoltaïque PS1
- Autorise Monsieur le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier n° 8 : Document unique d'évaluation des risques professionnels

Dominique JUILLOT rappelle que depuis plusieurs années, le SMET conduit une politique de prévention des risques professionnels pour protéger ses salariés.

Il cède la parole à Coralline BLIND pour expliquer le détail de ce rapport.

Cette dernière explique que depuis 2015, un document Unique d'Évaluation des risques professionnels formalise la politique de prévention du SMET.

Chaque année, ce document est soumis à une évaluation et une mise à jour.

Les actualisations pour cette année concernent les risques suivants : circulation, coactivité, ergonomie et ceux relatifs à l'incendie. Un programme d'actions a été mis en place en face de ces principaux risques identifiés.

Dominique JUILLOT remercie Coralline Blind pour son exposé.

↳ *Le comité syndical à l'unanimité :*

- Valdie la nouvelle version du Document Unique ainsi que le programme de prévention des risques professionnels qui en découle ;
- Autorise Monsieur le Président à transmettre ces documents au centre de gestion de la fonction publique pour présentation au Comité Social et Economique ;
- Autorise Monsieur le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier n° 9 : Mise à jour des dispositions relatives aux autorisations spéciales d'absence

Dominique JUILLOT cède la parole à Coralline BLIND pour expliquer le détail de ce rapport.

Cette dernière rappelle que dans la fonction publique territoriale, les autorisations spéciales d'absences facultatives sont instaurées par délibération.

La dernière délibération du SMET 71 à ce sujet a été votée en 2019 mais ne mentionnait pas les autorisations pour le mariage d'un agent.

Il avait été omis de préciser que pour le mariage d'un agent, 5 jours ouvrés de congé étaient octroyés.

La directrice générale précise qu'il apparaît donc nécessaire de remédier à cet oubli. Il s'agit donc d'un ajout à la délibération de 2019.

Dominique JUILLOT remercie Coralline Blind pour son exposé.

↳ *Le comité syndical à l'unanimité :*

- Approuve l'ajout dans la délibération n°2019/24, pour les autorisations d'absence liées à des événements familiaux, l'alinéa suivant :
 - 5 jours ouvrés pour le mariage de l'agent ou à l'occasion de la conclusion d'un PACS.
- Autorise Monsieur le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

a. Casier G1 -travaux d'extension verticale

Des photos des travaux sont projetés aux délégués. Coralline BLIND les commente.

Les travaux préparatoires qui consistaient à préparer le fond de forme du casier en enterrant et déviant les réseaux de biogaz et de drainage du lixiviat sont terminés.

Les travaux de construction ont débuté le 06 mars.

Pour rappel, le lot 1 - Terrassement et drainage a été attribué au groupement ROUGEOT-VIGOT ,le lot 2 - Etanchéité à l'entreprise BUESA (basée à Béziers) et le lot 3 - VRD GC Electricité à l'entreprise ROUGEOT.

b. ECOCEA

- Procédure en cours : la date de remise des offres finales est fixée au 03 avril 2023. Dominique JUILLOT précise qu'à l'issue de la commission d'appel d'offres, un comité syndical sera tenu pour informer tous les délégués de la décision.

La sortie de l'électricité du marché (prestation d'exploitation de l'usine) devrait permettre d'alléger considérablement le montant.

- L'arrêt technique programmé annuel aura lieu du 27 mars au 10 avril prochain. Toutes les OMr seront réceptionnées sur l'ISDND de Chagny pendant ces 2 semaines, à l'exception de celles de la CUCM, qui seront externalisées.

c. Centre de tri TORCY

La remise des offres finales est prévue le lundi 27 mars.

Pour rappel, toute la consultation est menée avec le SYTRIVAL, dans le cadre d'un groupement de commandes. La CAO d'attribution sera suivie comme pour ECOCEA d'un comité syndical.

La convention d'entente avec le SMEVOM sera signée avant l'attribution du marché.

d. Réunion du comité de riverains pour le suivi des odeurs

Une première réunion se déroulera le 17 mars avec une visite du site. 10 personnes se sont inscrites pour faire partie de ce collectif. Une formation sur les odeurs leur sera dispensée courant avril. Une application sur smartphone va leur être proposée et permettra d'avoir leur ressenti en quasi instantanée.

e. Certification ISO 14001

L'audit blanc qui s'est déroulé le 10 mars s'est passé avec succès.

f. Agenda

Est projeté en séance un résumé des prochaines échéances à venir concernant les projets, les appels d'offres et les instances (cf. PJ).

Dates à retenir pour les prochaines instances :

- Bureau syndical : 20 avril 2023 à 15h (CAO au préalable pour l'attribution du marché subséquent de fourniture de l'électricité pour ECOCEA avant à 14h30)

o **Comité syndical :**

02 mai 2023 à 17h30 (CAO au préalable relative à la consultation pour le MGP d'ECOCEA)

23 mai 2023 à 17h30 (CAO au préalable relative à la consultation pour le MGP du centre de tri de Torcy).

La séance est levée à 19h35

Le Secrétaire de séance,



Landry LEONARD

Le Président,



Dominique JUILLOT